



VIDE – GRENIER / BROCANTE

Dimanche 10 septembre 2023 de 8h à 17h

Parc François Mitterrand à Châteauneuf les Martigues

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Raison social (pour les associations) :

Adresse :
.....

Tel : e-mail :

N° pièce d'identité :

Délivré le : Par :

TARIF (15 € les 4 mètres) :

Je réserve : ☐ 4 mètres (15€) ; ☐ 8 mètres (30€) ; ☐ 12 mètres (45€)

Règlement à retourner à : TED Attitude—12 rue Camille Saint Saëns - 13700 Marignane

☐ Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-joint et je m'engage à le respecter.

Fait à : le

Vos bulletins d'adhésions doivent nous parvenir dûment remplis accompagnés d'un chèque correspondant au métrage, avec une photocopie de votre pièce d'identité.

Règlement intérieur

Le déballage se fait de 5h à 8h , Au-delà de ces horaires, Tout emplacement non occupé à 8h00 le jour du déballage sera réputé libre et les organisateurs pourront en disposer sans que l'exposant puisse prétendre à un remboursement ou à des indemnités quelconques.

Aucun véhicule ne pourra circuler à l'intérieur du périmètre délimité pour la manifestation entre 8h00 et 17h, sauf autorisation expresse des organisateurs ou pour raison de service. Les exposants s'engagent à stationner au plus tard à 8h à l'emplacement que leur indiqueront les organisateurs. **AUCUN REMBALLAGE N'EST AUTORISÉ AVANT 16H.**

Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée ou dans le parc en fin de journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre dans les containers à ordures mis à votre disposition à l'entrée du parc. Tout pollueur identifié sera passible d'une amende délivrés par les autorités compétentes.

Il est interdit de rentrer sur les lieux de la vente avant l'ouverture, sans y être invité par les organisateurs.

La vente de denrées alimentaires est formellement interdite sur le vide-grenier et ses abords. Seul l'organisation et les commerçants de la communes sont autorisés.

Aucune vente d'article neuf ou d'animaux n'est autorisé.

En aucun cas, TED Attitude ne peut être tenu pour responsable en cas de vol, de chapardage, de perte, de casse ou autre dégradation sur le lieu de vente.

Le remboursement de l'inscription est intégral, pour des annulations reçues au plus tard une semaine avant le 10 septembre 2023. Elles doivent être confirmées par écrit, sans quoi aucun remboursement ne sera accordé, même **en cas d'annulation pour intempérie ou cas de force majeure.** Les chèques seront mis à l'encaissement après la manifestation.

Il n'est pas envoyé de confirmation d'inscription, sauf en cas de refus de l'organisation. Les intéressés seront informés par courrier ou par e-mail.

La loi du 4 août 2008 modifiant l'article L310-2 du code du commerce en organisant strictement les ventes au déballage ou vide-greniers, stipule que **les particuliers non inscrits au registre du commerce et les sociétés sont autorisés à participer aux ventes de déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus.**

Restauration rapide est prévue sur place.

Pour tout renseignements : Maison des associations au 04 42 76 88 80

TED Attitude : 06.21.77.42.18